

## Séminaire d'Histoire de Paris [7] du 17 mai 2019 : « Culture de cour, culture urbaine : d'où vient la civilisation des mœurs ? »

La séance commence par la présentation du livre dirigé par Julie Claustre (*Transiger. Eléments d'une ethnographie des transactions médiévales*, Paris, 2019) et par l'annonce de l'exposition à la tour Jean-sans-Peur sur « Crimes et justice au Moyen Âge » (8 mai – 29 décembre 2019).

### Marie De Rasse, « Le vêtement parisien : influences de la cour ? »

Marie De Rasse a soutenu en 2014, sous la direction de Claude Gauvard, une thèse intitulée *Le vêtement féminin à Paris chez les non-nobles, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*.

Paris a une très grande importance pour les cours princières, notamment celle de Bourgogne. Concernant la forme des vêtements féminins (en terme de silhouette et de matière), y a-t-il une spécificité parisienne du fait de la cour ? Le corpus étudié est très vaste en terme de sources et de dates. Marie De Rasse a travaillé sur les testaments, les inventaires après décès, les comptes du tailleur Colin de Lormoye, les textes littéraires, notamment ceux de Christine de Pizan, ainsi que le *Ménagier de Paris*. Elle présente lors de cette séance des pistes de réflexion.

### L'aspect du vêtement

Le problème au Moyen Âge est celui du lexique. Les termes évoluent en fonction du lieu, de la silhouette et de la matière.

- Pour les tissus mentionnés dans les inventaires et les testaments des bourgeois de Paris, se remarque la prédominance du drap de laine. L'écarlate est majoritaire. C'est un tissu que l'on teint avec des matières coûteuses (le panel va du rose au violet). On trouve du drap de bure, notamment dans le testament d'une veuve qui veut faire habiller de vêtements de bure treize pauvres. Il n'y a pas de mention de vêtements de toile (faits avec du lin, du chanvre ou de l'ortie), sauf pour les linges de corps : des chemises et certaines coiffes. Ils sont utilisés par les bourgeois de Paris. Dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, l'auteur déplore que les écorcheurs ont pris les toiles de lin des bourgeois de Paris. Il y a une hiérarchie entre le lin et le chanvre. Les soieries sont très peu présentes, ce qui fait la différence avec les milieux curiaux (cf. S. Jollivet). En revanche, certains accessoires sont en soie (rubans). Ce sont des populations aisées au contact avec la cour, mais qui s'habillent avec des draps de laine, ce qui est une différence matérielle visible pour le vêtement. On observe toutefois une démocratisation de la soie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, comme le prouve une loi somptuaire de 1485 qui essaie de réglementer le port de la soie et de le limiter à la noblesse.
- Pour les couleurs, y a-t-il une spécificité parisienne ? On remarque une prédominance du noir pour tout ce qui est vêtement visible. Le noir de bonne qualité est coûteux. Les bourgeois portent de la laine noire et pas de soierie. Peut-être y a-t-il un biais, puisque les testaments sont faits en général par des personnes plutôt âgées, souvent des veuves. Le gris est également très présent (c'est une qualité de lainage et une couleur). C'est la couleur que l'on trouve en première place pour les bourgeoises parisiennes. A la cour, les femmes sont en représentation et portent des couleurs plus vives. C'est aussi une question de différenciation sociale. L'écarlate (du rose au violet) n'est pas réservée au vêtement de dessus. On en trouve aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le *Bourgeois de Paris* évoque l'entrée du régent en 1424 dans une foule vêtue de vermeil (influence anglaise). L'*Art de la laine*, traité florentin, recense une quinzaine de teintes de rouge, dont un rose parisien. Les autres couleurs sont quasiment absentes (bleu – vert – marron). Le bleu (le bleu perse est un bleu soutenu) semble correspondre à une classe non noble, plutôt populaire. Il est utilisé dans l'iconographie,

notamment le lapis-lazuli, très coûteux, pour les enluminures. Le vert est peu représenté (selon la symbolique du vert, c'est une mauvaise couleur, mais c'est aussi la couleur des fêtes du mai). Il est porté par des gens aisés, par exemple une veuve d'orfèvre et un noble lèguent des vêtements de cette couleur à des proches. Le brun est utilisé pour les milieux religieux. Ainsi, les vêtements parisiens sont majoritairement noirs, gris et rouges.

- La fourrure sert de doublure au vêtement. On n'est pas censé la voir, mais c'est un marqueur social. C'est principalement de l'écureuil : le menu vair est une alternance des dos et des ventres ; on utilise de l'écureuil gris et de l'écureuil noir. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'écureuil noir domine et au XV<sup>e</sup> siècle, c'est l'écureuil gris. Après 1420, l'écureuil est remplacé progressivement par l'agneau. C'est le cas à la cour. Le vair est théoriquement interdit aux bourgeois à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, mais il se démocratise et à la fin du XIV<sup>e</sup> – début XV<sup>e</sup> siècle, on en a chez les non-nobles. Il est utilisé principalement par les femmes, parce que c'est une fourrure fine (cf. R. Delors). Le vair est bon marché dans les milieux curiaux à partir de 1370. On trouve le gris chez une veuve de maçon au début du XV<sup>e</sup> siècle. Le noir est la fourrure d'un écureuil gris foncé. C'est une fourrure moins chère, utilisée pour les coiffes de certains religieux et pour les vêtements des parisiennes. L'écureuil est ensuite remplacé par l'agneau, notamment l'astrakan (peau d'un agneau mort-né). Pour les femmes parisiennes, c'est de l'agneau blanc. Il est utilisé à la cour de France dès 1380 selon R. Delors et plus tard dans la bourgeoisie. Le lapin (conin) est utilisé pour des femmes des milieux non-nobles et non-parlementaires. A Lille à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce sont les seules fourrures mentionnées dans les comptes de succession des prostituées étudiés par Caroline Laroye (« Quatre comptes de succession de prostituées valenciennoises (1491-1498) », dans *Revue du Nord*, 82, 2000, p. 121-132). Les plus pauvres font usage de fourrure pénilière. Certains vêtements peuvent être fourrés de différentes fourrures selon la visibilité (notamment les houppelandes).

### Les noms des vêtements : une grande diversité

Comment les différents vêtements sont-ils désignés ? Selon les endroits et le moment, un même nom ne désigne pas la même chose.

La cotte hardie est un vêtement de dessous qui devient un vêtement de dessus. A l'origine, c'est un vêtement noble, mais dans ces milieux, son usage prend fin vers 1380. On en trouve à Paris jusqu'en 1425, mais ce n'est plus le même vêtement. On trouve des cottes hardies fourrées de fourrure peu luxueuse. C'est un vêtement coloré, dont la teinte oscille entre le lilas et le parme (véronique), le noir ou le vert. Il y a des cottes hardies *sengles* (sans doublure). Le tissu est en drap de laine. Le nom et l'usage ont circulé de la noblesse aux classes domestiques (les cottes hardies passent aux chambrières).

Le corset est ce qui cintre le torse. Ce n'est pas spécifique aux femmes. Il s'agit d'une tunique à manches courtes lacée devant. On remarque un glissement sémantique. Au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est un vêtement coûteux, un vêtement de dessus. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, c'est un vêtement de dessous. Il est peu onéreux à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. On trouve des corsets usés (c'est le premier vêtement qu'on met par-dessus de la chemise). Vers 1460, il y a encore des corsets luxueux. Ils se démocratisent pourtant. Les prostituées l'utilisent avec une spécificité, pour des raisons pratiques : c'est un vêtement ajusté pourvu d'un laçage devant qui permet d'exposer la poitrine (cf. Eustache Deschamps). Ce vêtement a connu une grande évolution et touche un large panel social.

La houppelande est un vêtement de dessus (manteau). C'est la pièce de vêtement la plus mentionnée. L'âge d'or de la houppelande correspond aux années 1380-1420. Dans les sources parisiennes, on en trouve jusqu'aux années 1480. Il a connu une évolution en passant des cols montants aux cols renversés. Le col reste haut jusqu'en 1425. C'est un vêtement doublé et fourré, parfois de plusieurs

fourrures différentes. Il n'y a pas de modifications de forme. Il concerne toutes les classes sociales. C'est le vêtement commun à l'ensemble de la population parisienne.

Le vêtement féminin au XVe siècle est fait d'un drap de laine de couleur. Certains vêtements sont spécifiques à des classes sociales. Le surcot, par exemple, jusqu'en 1425, est un vêtement de dessus long avec traine, très luxueux, spécifique aux milieux curiaux. C'est le cas également des robes à ceindre. En 1407, la femme d'un écuyer lègue cette robe à sa nièce. C'est une robe avec une ceinture qui forme un ensemble avec une coiffe.

Le mantel et la chappe sont seulement pour les nobles ou une veuve de procureur du Parlement. Ils sont faits en tissus luxueux. C'est un vêtement de cérémonie.

Les milieux non-nobles portent le blanchet et le roquet ou rochet. Ce sont des vêtements de travail (on trouve les mêmes noms chez les hommes). Le blanchet est un vêtement ou un drap de laine non teint : une sorte de blouse pour protéger les vêtements du dessous. Le roquet a la même utilisation. Il y a davantage de mentions de « roquets ». On trouve la mention de rochet dans les comptes princiers pour les représentations théâtrales.

Concernant les prostituées, ce sont les seules à avoir des interdictions vestimentaires à Paris, notamment elles ne doivent pas porter de houppelande. Elles ne doivent pas ressembler à des bourgeoises parisiennes. Les interdictions sont nombreuses et répétées au début du XVe siècle (cf. Bourgeois de Paris). Il ne faut pas qu'elles paraissent plus que leur rang. Les peines encourues vont de la confiscation de l'objet à l'emprisonnement, en passant par l'amende.

Concernant le vêtement parisien, la différence se fait par les accessoires. Il y a une hiérarchie au niveau des coiffes. Le chaperon est utilisé en dehors des milieux curiaux (chaperons ouverts et orfèvrés avec des boutons). Il correspond à 70% des coiffes du corpus. Est-ce un emblème politique ? C'est possible pour les hommes. En 1413, les partisans du roi sont coiffés avec des chaperons blancs, mais aucun n'est mentionné dans les sources. Les chaperons sont majoritairement noirs ou écarlates. Il y a des coiffes de travail (morceaux de toile noués sur les cheveux). On trouve des coiffes à cornes dans l'iconographie. C'est ce qui fait la différence entre nobles et non-nobles (hénin). Les coiffes à cornes sont pour les nobles. En revanche, les couronnes de fleurs sont assez répandues à Paris, comme le mentionne le *Ménagier de Paris*, pour les mariages ou les fêtes.

On trouve également des accessoires orfèvrés, des ceintures ou des bijoux. Les ceintures sont en soie avec du métal, souvent de l'argent. La majorité des bijoux sont des anneaux, comme on le voit dans le *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise*. Il y a des anneaux d'or, parfois ornés de pierre (avec un saphir pour la maîtresse du béguinage de Paris) pour des femmes de la bourgeoisie, proches de la cour ou des nobles. Dans un testament de 1416, on trouve la mention d'un pendentif reliquaire.

La différence sociale se fait par la coiffure et les bijoux. À Londres, d'après des fouilles, on trouve des imitations en métaux de moins bonne qualité et de la contrefaçon (verre coloré au lieu de pierres, etc.).

Les bourses et les aumônières, petites sacoches de tissu, sont souvent en soie et brodées.

Concernant le vêtement à Paris, il n'y a pas d'imitation des usages de la cour, mais une démocratisation. Toute personne qui ne respecte pas les usages de sa classe sociale est à blâmer. Les bourgeoises de Paris respectent leur classe sociale.

## Discussion

**Marlène Helias-Baron (MHB)** : Concernant le vêtement des prostituées, il s'agit de les distinguer au premier regard des honnêtes femmes pour qu'il n'y ait pas confusion. C'est une question de statut social.

**Marie De Rasse (MDR)** : Une femme honnête ne doit pas être confondue avec une prostituée ; les interdictions doivent être répétées. Il y a une volonté de les différencier, mais on n'impose pas une marque particulière aux prostituées à Paris.

**Boris Bove (BB)** : La pratique pour un maître de donner ses vêtements à sa domesticité, qui ferait que les serviteurs seraient habillés comme leur maître, est ici éclairée : on ne donne pas les mêmes vêtements à la famille et aux serviteurs. Les couleurs par Pastoureau sont définis dans l'absolu. La couleur est plus relative au contexte, comme on le voit avec le vert.

**MDR** : Il faut comparer pratique et cas concret. La circulation des vêtements s'accompagne de modifications. Par exemple, si un homme donne des vêtements à une femme, ces vêtements peuvent être revendus ou retouchés. Quand un noble donne des vêtements à ses serviteurs, les vêtements sont retailés pour correspondre à leur classe sociale.

**BB** : Les vêtements sont retailés, mais il y a le problème de l'usure.

**MDR** : Les vêtements usés peuvent être retravaillés. Ils peuvent être retournés pour être réutilisés

**Simone Roux (SR)** parle des vêtements réutilisés, décousus et retournés.

**MDR** : On sait de qui partent les vêtements (nobles par exemple), mais on ne sait pas dans quel état ils arrivent et comment ils sont retravaillés.

**SR** : Les vêtements avaient une valeur marchande, parfois importante.

**MDR** : On ne lègue pas aux mêmes personnes selon la valeur des vêtements. Les pièces de vêtements les plus chères sont données aux plus proches. La valeur économique et le code social sont respectés.

**Kouky Fianu (KF)** : Est-ce qu'il y a des mentions sur les chaussures ?

**MDR** : Il n'y en a aucune mention dans les testaments, tout simplement parce que les chaussures s'usent. Sur les accessoires, c'est la même chose, par exemple pas de mention des gants dans les sources.

**SR** : Dans les collèges, les chaussons sont changés tous les six mois.

**Caroline Bourlet (CB)** : Quelle était la solidité des chaussures ?

**MDR** : La semelle en cuir s'use vite et doit être changée régulièrement. On trouve la mention de bottes fourrées pour se relever la nuit : ce sont des chaussons (pour chauffer).

**KF** : Pourquoi on interdit la houppelande aux prostituées, si tout le monde en a ?

**MDR** : L'interdiction date de 1422, c'est le moment où la houppelande se démocratise et n'est plus à la mode à la cour.

**Vanina Kopp (VK)** : on trouve des coiffes à cornes dans l'iconographie, mais pas dans les comptes. Il y avait sûrement des choses données avant la mort d'une personne. Il faut également penser aux questions de mode. Où sont les frontières de la source ? Comment les vêtements et les accessoires circulaient ?

**MDR** : Les coiffes à cornes sont souvent orfévrées et peuvent être récupérées pour être remises au goût du jour ; il y a une réutilisation. C'est la limite des sources. Il y a également le problème du choix des femmes sur les vêtements qu'elles portent. Les commandes passent par l'homme de la famille. Les vêtements circulaient.

**CB** : Est-ce qu'on a des vêtements qu'on utilise quand on sort ?

**MDR** : C'est la houpelande. La première couche, c'est la chemise, puis la cotte, le corset et le surcot. Le vêtement d'extérieur, c'est le manteau et la houpelande.

**CB** : Qu'en est-il du surcot ?

**MDR** : C'est un vêtement qui ne va pas tout couvrir. On peut le considérer comme un vêtement d'apparat qui laisse la place à l'orfèvrerie et laisse apparaître la ceinture.

**François Rivière (FR)** : Quelles sont les sources utilisées ? Quel est le degré de précision du texte ?

**MDR** : La précision c'est l'exception. Le métrage de tissu et de fourrure permet d'avoir une idée.

[Julie Claustre, « Les aristocraties dans la clientèle de Colin de Lormoye : une clientèle curiale ? »](#)

Julie Claustre est maîtresse de conférences à l'université Paris I, habilitée à diriger des recherches. Après avoir participé, avec Falk Bretschneider, Isabelle Heullant-Donat et Elisabeth Lusset, au projet Le cloître et la prison, qui s'est concrétisé par un webdocumentaire ([cloitreprison.fr](http://cloitreprison.fr)), elle travaille sur les papiers de Colin de Lormoye (BNF, NAF 10621 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52509177v>).

Ces papiers qui proviennent d'un couturier sont extraordinaires. Si des comptabilités, des inventaires après décès ou des ordonnances somptuaires existent, ce ne sont pas des sources qui émanent des artisans, des milieux producteurs. La clientèle curiale peut être saisie à partir des documents d'un artisan. Quelle est leur part dans son activité ? Il est actif entre 1420 et 1460, période qui n'est pas facile. Paris se vide en effet de sa clientèle aristocratique après 1418 et, après sa reconquête par Charles VII, le roi reste en dehors de Paris. La clientèle aristocratique s'est donc raréfiée.

[Le document du couturier](#)

C'est un document spécifique. Les papiers de Colin de Lormoye ont été découverts par les conservateurs de la Bibliothèque nationale au début du XX<sup>e</sup> siècle (1907) dans la reliure d'un livre. Ce donc pas de manière volontaire qu'il a été conservé. Nous disposons actuellement de 34 ff. de taille inégale qui ont fait l'objet d'une importante restauration. Les travaux de sauvegarde ont apporté des modifications dans la composition et il faut passer au-dessus du rempli en reliure (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Par ailleurs, nous ne savons pas dans quelle reliure ce document se trouvait (aucune mention n'en a été faite en 1907) ? Ces papiers datent de 1420-1455. Colin de Lormoye meurt entre 1463 et 1472, d'après les comptes de Saint-Germain-des-Prés de 1463 et 1472. Il a été actif jusqu'aux années 1460. Ses papiers ont été sans doute vendus au pds après sa mort à un relieur-imprimeur de Paris qui s'en est servi pour relier un document inconnu. Ce sont des documents fragmentaires, que nous pouvons qualifier de véritable puzzle. Ils concernent une petite partie de l'activité de Colin de Lormoye.

Il s'y trouve deux filigranes différents, ce qui laisse supposer l'utilisation d'au moins deux cahiers. Nous sommes face à un livre de boutique sans doute constitué de plusieurs cahiers. Le concept de « Livre de boutique » concerne plutôt le contexte marseillais. A Paris, on parle de « papiers marchands ».

Concernant la typologie du contenu, on y trouve 191 notices différentes avec des formulaires assez stables. Ce qui prédomine, ce sont les « mémoires de besogne », c'est-à-dire les factures. On y trouve

des « mémoires de besogne et de dette » (factures et dette du client) ; des listes de dépenses (mémoires de dépenses), des reconnaissances de dettes des partenaires, de nombreuses quittances de loyer des propriétaires successifs. Colin disposait également de 70 notices signées par ses partenaires, notamment une quittance de loyer signée par Colin Garot, son premier propriétaire.

Dans ces 191 notices, il n'y a aucune mention intime, chronographique ou mémorielle, même s'il mentionne son épouse, sa fille, son fils, ses frères et des neveux pour les dépenses qu'ils occasionnent. Il paie notamment les frais d'école de son fils (Galaès) entre 1441 et 1443 auprès d'un maître de l'université. Ce sont seulement des notices de transaction.

Parmi les documents, on remarque une part importante des factures. Les notices sont datées (mais pas toutes), alors que les factures ne le sont généralement pas. Ce qui est daté, ce sont les quittances de loyer, les reconnaissances de dettes ou les documents émanant de ses partenaires (consécutifs aux factures). Les factures (mémoires de besognes) représentent les 2/3 du document. Elles peuvent être cancelées. A travers elles, on voit l'activité de cet artisan à destination de son client. Ce qui est facturé c'est la façon, c'est-à-dire le travail de coupe et de couture. C'est dans les factures, qu'il dit « je » (les factures sont toutes à la première personne du singulier). C'est sa mémoire. On sait à qui chaque vêtement est destiné. Ce n'est pas un document technique – il est difficile à utiliser pour l'histoire du vêtement, mais c'est un document professionnel. Il contient la manière dont il présente son activité à ses clients.

Les « papiers marchands » sont mentionnés à Paris à partir de 1390 (cf. registres de justice et testaments cf. Emery Pellerin). Ces papiers étaient tenus par une multitude de marchands. Ils représentent une technique de gestion commune au monde de la boutique parisienne.

Colin de Lormoye habite sur la rive gauche (cf. chartrier de St-Germain-des-Prés). Dans les documents notariés, il est appelé Nicolas de Lormoye. Il devient propriétaire en 1449 (d'après une chartre d'acquisition). Il a eu trois domiciles successifs sur la rive gauche dans la censive de Saint-Germain-des-Prés ou tout près. Il vient de Lormoye. Le seul voyage qu'il fait le mène à Chartres. Il est le premier de sa famille à s'implanter à Paris. Son nom est Colin Gourdin. Son fils, *Gallasius* Gourdin, est maître ès arts en 1448 de l'université de Paris.

### La clientèle aristocratique

Il est installé rive gauche. Dans sa clientèle, il y a une grande part de maîtres de l'université et de clercs. (cf. maître Gallas). 64 clients sont mentionnés dans les notices. On a des informations précises sur 44 d'entre eux, 19 sont des membres certains de l'université, 6 de façon probable, 9 sont des clercs. Sur les 14 autres clients, on trouve 4 artisans, 3 hommes de justice, 6 aristocrates laïques (3 écuyers). Par exemple, Jean Sanguin est issu d'une famille échevinale (c'est un bâtard). Philippe de Dreux, Thibault Lebeuf, Jean de Rochefort, monseigneur de Saint-Simon. Ils sont identifiés d'après les désignations internes au document. La composition des maisonnées confirme les assignations : ils ont des pages. Les factures mentionnent des vêtements pour le commanditaire, sa famille et ses pages. Colin est un couturier de quartier qui travaille principalement pour les universitaires.

Quelle est la part de ces nobles dans son activité ? Parmi les de factures pour les 13 principaux clients de Colin de Lormoye, on trouve seulement trois de ces nobles, deux d'entre eux étant parmi les principaux clients en nombre d'articles commandés. Ce sont en fait les universitaires et les clercs qui ont les importants clients.

Colin de Lormoye fabrique une trentaine d'articles différents. Il y a des articles-phare : des houppelandes (35%), des chaperons (22%), des robes (13%), des pourpoints (11,5%) avec des variations de prix mineures. Une facture rassemble plusieurs commandes successives sur plusieurs

années. Les prix sont normalisés et stables. Il y a des variations par taille (enfant / adulte ; homme / femme), mais pas par tissu. Les prix oscillent pour les pourpoints de 4 à 28 s. p. (le pourpoint est le vêtement masculin de dessus rembourré), mais seules la façon et les étoffes sont facturés. On connaît le prix de 55 pourpoints pour 20 clients. Les clients les plus gourmands en nombre de pourpoints et en coût sont les aristocrates laïques. Gaucher de Saint-Simon commande 17 pourpoints pour lui, pour ses fils, pour ses pages et un serviteur.

On ne sait pas grand-chose pour les couleurs, mais, pour les matières, les seuls clients qui achètent des vêtements en étoffes luxueuses sont ces aristocrates : velours, satin, écarlate. C'est une spécificité de la commande aristocratique.

Philippe de Dreux appartient à la clientèle de la famille d'Orléans. L'hôtel d'Orléans est sur la rive gauche. Il est absent quand Paris est aux mains des Anglais. Saint-Simon est lui un familier du duc de Bourgogne. Il meurt en 1459.

Dans les papiers de Colin de Lormoye, la clientèle aristocratique est secondaire, mais se distingue par ses choix.

## Discussion

**BB** : Concernant ces nobles, qu'est-ce qu'ils font à Paris alors que la cour est à Tours ? C'est rare d'avoir le point de vue des producteurs. Quels sont les liens entre les producteurs et les clients ? Quel est le rapport de fidélité entre un producteur et son client ? Il remarque le faible nombre de factures par client qui s'explique par l'usage d'une facture sur le temps long. Chaque tailleur a plusieurs clients et un client peut se fournir auprès de plusieurs tailleurs.

**Julie Claustre (JC)** : C'est un document lacunaire. Pour Jean Boucart par exemple, il y a une facture et d'autres documents. Il est maître de pédagogie : il passe des commandes pour lui, ses confrères et ses élèves. Il fait un bilan comptable avec Colin de Lormoye pour fixer quand ils sont quittes des achats et des frais d'écolage du fils de Colin. Cela dure 7 ans. Pour Gaucher de Saint-Simon, il n'y a rien de plus. Pour certains clients, on remarque une certaine fidélité. Pour certaines factures, il se trouve des couches d'écritures différentes qui signalent l'intervention d'au moins trois mains. Ce sont des couches successives d'interaction entre Colin et son client. Ces relations sont dilatées dans le temps. Peut-être ces clients allaient-ils voir d'autres couturiers pour d'autres types de vêtements ? Il y a 65 couturiers identifiés entre 1420 et 1455 (le 1/3 supérieur des couturiers), 300 vers 1300.

**BB** : Ils ont l'air d'être des clients réguliers.

**JC** : Il ne date pas les factures, mais les annule quand elles sont finies.

**CB** : Ils se connaissent : une relation de confiance. Il ne se fait payer que pour la façon. Il ne fournit pas l'étoffe en principe. Ce sont les drapiers qui vendent les étoffes. De façon exceptionnelle, il fournit l'étoffe. Concernant le pourpoint, c'est un vêtement ajusté, est-ce qu'il a cousu d'avance l'épaisseur ?

**JC** : Pour les pourpoints, il y a la mention du prix pour les étoffes de rembourrage. Le client arrive avec le tissu. Colin facture le rembourrage. Il précise la matière du vêtement même si cela n'a aucune incidence sur le prix de la facture. Dans deux cas, il vend des vêtements qu'il a fabriqués avant (il a baillé) ; il est précis dans le vocabulaire qu'il emploie surtout quand il empiète sur un autre métier : il n'est pas drapier, ni « pourpointier » (prêt à porter), ni fripier.

**MDR** : Il faut bien ajuster le pourpoint en fonction de la bourre pour permettre les mouvements.

## Vanina Kopp, « Les ordres littéraires entre sociabilité aristocratiques et confréries urbaines »

Vanina Kopp a soutenu une thèse en 2013 à l'EHESS (*Le roi et les livres. Collection, utilisation et fonction de la bibliothèque royale du Louvre à la cour au bas Moyen Âge*), parue en allemand. Chargée de recherche à l'IHA, elle a produit une bibliographie sur Paris au Moyen âge en allemand et en anglais. Elle prépare actuellement une HDR et dirige un projet à l'IHA sur les jeux littéraires et les compétitions poétiques.

Le 15 avril 2019, la charpente de Notre-Dame a été incendiée, mais les vitraux ont été préservés, ainsi que la série des « mays ». Lors de la manifestation des mays, des poèmes sont proclamés et transformés en tableaux. 13 d'entre eux étaient exposés dans la cathédrale et il semblerait qu'ils aient été préservés.

Les mays sont financé par la confrérie des orfèvres qui fait aussi des concours de poèmes. En 1449, elle en a organisé un. Ces compétitions littéraires urbaines doivent être vues comme des instruments de sociabilité.

Pour ces jeux de sociabilité, il y a la distinction entre « play » et « game » en anglais, « joca » et « ludus » en latin ; mais en français médiéval, seulement le terme « jeu ». Le « Jeu du château d'amour » est un jeu de conversation courtois. On trouve également le « Jeu » en théâtre, des jeux-partis et des jeux des demandes d'amour qui sont des échanges entre hommes et femmes à la cour (amour courtois). Ils se fondent sur des devinettes ou des débats de casuistique amoureuse prononcés devant la cour. Le mot « puy » est dérivé de podium. C'est le lieu de la représentation et le nom de l'institution qui organise. A Arras, ce sont des compétitions poétiques. Le jeu recouvre une vaste polysémie. Cela s'accompagne d'entreprises de compilation par écrit.

Quelle est la place des jeux littéraires et des compétitions dans la société ?

### Education

Dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Roye, est mentionné un jeu entre le comte de Foix et une bourgeoise de Paris, Estinette, qui quitte son mari et ses enfants pour suivre le comte.

Cet exemple pose la question de savoir quelle est la place des jeux dans les relations entre la cour et la bourgeoisie. Ces jeux de demande d'amour servent à apprendre la vie courtoise en France et en Angleterre. Ce sont des jeux de casuistique amoureuse, dont les règles sont partiellement connues. Tous se servent de questions échangées entre hommes et femmes. Ces dialogues de questions / réponses ont été rédigés dans des manuels (BNF, fr. 12615 ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b60007945>). Ces collections de demandes d'amour se trouvent dans des manuscrits composites avec des textes des troubadours et des textes moraux. Cf. London, BL Royal 16 F II. C'est un manuscrit avec des demandes d'amour, un poème de Charles d'Orléans, un miroir de prince.

Comment on s'en servait ? Ils servaient à l'éducation morale par les jeux, comme on peut le lire dans le *Livre du chevalier de la Tour Landry* vers 1372. Le père et la mère évoquent les jeux de conversation pour discerner et éprouver le caractère du prétendant. Ils conseillent à leurs filles de toujours répondre avec des réponses modérées et des gestes adaptés. Les jeux permettent d'éconduire un prétendant sans lui faire perdre la face.

### Genre et « agentivité »

Les jeux d'échanges verbaux connus de la cour et des milieux urbains. Ils sont mentionnés dans le *Ménagier de Paris*. Le roi ou la reine du jeu ont un rôle important ; ils ont le droit de poser des questions



à leurs sujets avec réciprocité. Il y a une réelle interaction entre les sexes. En revanche, les puy (congrégations littéraires) n'ont comme compétiteurs que des hommes, nobles, clercs, notables ou bourgeois, mais les femmes ont une place et un rôle actif dans les compétitions dans les statuts des puy et des confréries. Le public est constitué d'hommes et de femmes, avec une interaction entre les joueurs et le public. Pour les historiens, il y a une perte du contexte sociétal des compétiteurs, puisque les allusions internes à des membres de la société ne sont plus comprises. Lors du Puy d'Arras, une « mademoiselle » est mentionnée comme juge. Le Puy d'Arras est une attraction en dehors de la ville. Il y a peu d'informations sur les participants et sur le jury.

A Paris vers 1400, les femmes apparaissent qu'une seule fois dans le jury. D'après le travail de Carla Bozzolo et Hélène Loyau sur les membres de la cour amoureuse, il s'agit d'un milieu aristocratique parisien. Le puy tenu par la cour amoureuse dispose d'une charte de fondation. Dans ces statuts, seuls les hommes peuvent participer. Il y a une messe et un banquet. Les femmes forment le jury des compétitions. Les poèmes transmis à ce jury qui les choisissait et les transmettait au prince d'amour. Il pouvait y avoir plusieurs vainqueurs. Qui sont les membres du jury ? Les épouses des membres de la Cour amoureuse ? Toutes les dames de la cour ? La Cour amoureuse pourrait avoir copié le *Décameron* de Boccace et avoir pour initiatrice la reine de France, Isabeau de Bavière, alors à Mantes pour fuir la peste. Elle avait peut-être reçu un manuscrit de la confrérie des orfèvres (Saint-Eloi). Cette confrérie organisait des représentations théâtrales de Miracles lors du puy des orfèvres, avec des poèmes couronnés de prix. Cette cour est un enjeu politique, puisqu'il s'agit de fidéliser un public hétérogène politiquement.

### Enjeux politiques et moraux des compétitions poétiques

Quels sont la place et le possible degré d'institutionnalisation des jeux, leur interdépendance et leur rôle ?

L'ordre de la rose a été fondé par le duc d'Orléans le jour de la Saint-Valentin. Cette fondation est évoquée par Christine de Pizan dans son *Dit de la rose*. Est-ce une fiction ou la réalité historique ? C'est un bon miroir de la sociabilité de cour. Ces ordres sont le cadre de la compétition sociale.

La Cour amoureuse a eu 40 ans d'existence. Après 1415, ce sont principalement des Bourguignons qui la fréquentent. Le Prince d'amour est un bourgeois de Tournai. Ce n'est pas seulement ludique, mais un moyen de récompenser des partisans.

L'Ordre de la rose a été fondé par le duc d'Orléans pour son propre groupe. Ces sont des instruments politiques. Ils reposent sur un système de partis politiques auxquels la compétition littéraire servait de prétexte. C'est le moyen d'intégrer la société curiale très diverse, un moyen ludique pour accéder aux sphères du pouvoir.

Quelle était la popularité des jeux à Paris ? Dans le *Ménagier de Paris*, une partie aurait dû être consacrée aux jeux de conversation, mais elle n'a jamais été rédigée. Jouer est un élément fondamental dans les sociétés médiévales. Les jeux de conversation sont un instrument capable de prolonger les rivalités politiques, une sorte de petit carnaval. Les mayes de Notre-Dame mélangeaient également traits ludiques et distinction sociale. Ces communautés avaient un rôle dans la sociabilité.

### Discussion

**BB** : La Cour amoureuse est un thème des relations entre la ville et la cour. Quelles sont les origines des bonnes manières ? Les châteaux ou la ville ? Les règles sont urbaines et les thématiques courtoises. C'est une hybridation. Les puy sont urbains. La première attestation est à Arras au XIII<sup>e</sup> siècle. La culture urbaine déteint sur la culture de cour. La Cour amoureuse est-elle une pure fiction ? Le pur enjeu n'est pas la performance mais d'être mentionné dans le manuscrit. Ce sont des jeux de

discussion qui supposent une parité hommes – femmes, mais la société de cour est une société d'hommes. A la cour, il y a la reine et ses suivantes, quelques bourgeoises à la rigueur.

**Vanina Kopp (VK)** : Dès qu'il y a un moment de sociabilité, c'est impossible que les hommes jouent ensemble. On a toujours des situations de mixité. Dès qu'il y a institutionnalisation, les femmes sont exclues, que ce soient la cour amoureuse ou les puy. Il s'agit d'échange des poèmes. Les femmes ne sont pas des participantes, elles sont présentes dans le jury. Ces compétitions sont intégrées dans un banquet.

**MHB** : Les femmes assistaient-elles à ces banquets ?

**VK** : Oui.

**MHB** : Si c'est institutionnalisé, est-il possible qu'il n'y ait eu que des hommes à ces banquets ?

**VK** : Normalement ce n'est pas le cas. Un contre-exemple toutefois, le puy de Londres au début du XIV<sup>e</sup> siècle excluait les femmes des banquets.

**SR** : Les femmes n'ont pas des fonctions de commandement, mais des fonctions pratiques.

**BB** : Concernant le *Ménagier de Paris*, anonyme, il s'agissait peut-être d'un noble proche de l'hôtel de Berry. Il y a une communauté culturelle entre l'élite bourgeoise et la cour. Cet exemple est peut-être un piège.

**KF** : Concernant les possesseurs de ces manuscrits, est-ce qu'il y avait des femmes ?

**VK** : Le retour aux sources nécessaire pour donner une réponse. Ces ouvrages sont faits pour un public noble. Il y a une différence de matérialité entre public noble et public moins riche.

**JC** : Est-ce que l'on sait ce que les femmes pensaient de ces jeux ? Que pense une mère ?

**VK** : Dans le livre du chevalier de la Tour Landry, la mère décrit une scène de jeu pour éconduire un prétendant en douceur.

**JC** : Cela fait partie du parcours matrimonial ?

**VK** : Pour le chevalier de la Tour Landry, cela fait partie du parcours matrimonial et permet de choisir le partenaire dans une dynamique de groupe.

**JC** : Est-ce qu'il y en a en Italie ?

**VK** : ce principe est connu en Italie. Cf. Boccace.

Y-a-t-il des mentions d'hérauts parmi les participants de la cour amoureuse ?

**VK** : Carla Bozzolo et Hélène Loyau ont épluché les noms des participants de la cour amoureuse. Il y a plusieurs anecdotes de confréries donnant des mss à la reine, toujours lors des entrées solennelles de la reine dans une ville. Il y a une question pratique : quand une personne est à la fois dans une guilde et une confrérie, comment décide-t-elle où elle se place dans le cortège ?

**FR** : A Rouen, il n'y a pas de guilde de métier dans les cortèges, ils sont dans les confréries.

**JC** : A Paris, il y a seulement 6 ou 7 métiers.

**BB** : Le problème des appartenances multiples des individus est à signaler. Il y a des jeux subtils dans les cortèges avec la question des préséances. Chacun choisit sans doute en fonction des circonstances.

**VK** : La plupart des dédicaces sont des fictions. C'est une véritable stratégie marketing.

**BB** : Si on a les comptes, ce n'est pas une fiction.

**CB** : Quelles confréries font ces dons ?

**VK** : La confrérie Saint-Eloi à Paris, deux confréries à Rouen et à Amiens, mais elles ne sont pas liées à un métier particulier.